

Open Carna 2024

Dimanche 28 Avril 2024

Règlement



- Pour participer à cette manifestation, il faut être titulaire de sa carte de pêche 2024 de l'AAPPMA de Montataire ou une carte de pêche Interfédérale pour les extérieurs ou une carte journalière de l'AAPPMA de Montataire.
- S'être préalablement inscrit,
- Tout non respects du règlement du concours et du règlement intérieur de l'AAPPMA sera puni d'une exclusion du concours
- Toutes les photos prises pourront être utilisées et publiées par l'AAPPMA Les Martins Pêcheurs de Montataire

Déroulement du concours

Tous les participants se retrouvent au 15 ter Rue Ginisti 60160 Montataire (Local des Martins Pêcheurs de Montataire)

- 07h30 Inscriptions
- 08h30 Début de la 1^{er} manche
- 11h30 fin de la 1^{er} manche
- 12h00 repas au Marais Benne (ou au Local suivant la météo)
- 13h30 2^{ème} manche
- 17h00 fin du concours
- 17h30 remise des lots au Marais Benne (ou au Local suivant la météo)

Conditions de pêche

- Pêche aux leurres, mouches, streamers (esches naturels vivant ou mort interdit)
- Amorçage interdit
- Utilisation d'attractant autorisé
- Remise du poisson vivant à l'eau obligatoire NOKILL
- Utilisation fishgripp et gaffe interdit
- Une épuisette obligatoire (possibilité de posséder une épuisette pour plusieurs pêcheurs)
- Une toise ou à défaut un mètre obligatoire (possibilité de posséder une toise pour plusieurs pêcheurs)
- Pêche sur les ponts interdite.
- Les mineurs devront être accompagnés

Validation des prises et détermination des points

- Classement individuel
- Chaque participant aura une fiche individuelle pour noter ses prises
- Le contrôle des prises sera effectué par un arbitre ou de façon autonome
- Les prises non validées par un arbitre devront être photographiées couchées avec un smartphone avec un mètre ou toise pour indiquer la taille de la prise et la fiche individuelle pour prouver la date. **Sans ces conditions les prises ne seront pas validées.**
- Seule la taille compte avec 1 point/cm pour les poissons non maillés et 2 point/cm pour les poissons maillés (exemple un brochet de 59cm = 59 point, un brochet de 61cm = 122point)
- Ne seront comptabilisé que les 5 plus gros poissons de chaque espèce attrapée
- Un bonus de 50 point sera attribué pour le plus gros poisson de chaque espèce attrapée maillé.
- Mailles : brochet : 60cm/ sandre : 50cm/ perche : 25cm/ truite : 25cm/ chevesne/barbeau : 25cm / silure : 80cm
- Les prises devront être attrapées par la bouche ou jusqu'à l'opercule
- Les poissons harponnés, non remis à l'eau et/ou mort ne compteront pas.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol